

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 — — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'été, 10 mai).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Express.  
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.  
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.  
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.  
5 — 37 — — soir, Omnibus.  
10 — 30 — — Express.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et  
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

## Chronique Politique.

## RESPECT AU SUFFRAGE UNIVERSEL.

Depuis la proclamation des résultats du scrutin de ballottage, les irréconciliables, désespérant de s'établir au cœur même de la place pour renverser le gouvernement, ont changé de tactique, et, revenant à l'ancienne méthode, ont transporté le désordre dans la rue.

Des troubles de la nature la plus grave ont eu lieu à Paris, à Bordeaux, à Nantes, dans quelques autres villes encore, et se renouvelent chaque soir, car il faut les ténèbres aux organisateurs de ces insurrections partielles.

Ces commencements d'émeutes, qui auraient pu déjà amener une terrible effusion de sang sans la prudence du gouvernement et sans la modération des agents de la force publique, sont un outrage au suffrage universel, dont elles prétendent casser les arrêts.

Le spectacle de ces minorités factieuses, protestant contre la souveraineté populaire, donnerait aux peuples étrangers une triste idée de notre esprit politique et serait bien fait pour accréditer cette opinion que le peuple français aime la révolution, mais qu'il n'aime pas la liberté, s'il ne se produisait bientôt contre les excès quidéshonorent en ce moment le pays, une imposante manifestation nationale.

Cette manifestation se produira, nous en avons la ferme confiance, le 28 juin prochain.

Ce n'est pas seulement l'Empire, ce n'est

pas seulement le suffrage universel qui se trouvent en cause, c'est la société elle-même.

De graves indices prouvent que le socialisme a mêlé ses plus dangereux adhérents au groupe des émeutiers. Des magasins ont été pillés à Paris. Des repris de justice figurent en grand nombre parmi les perturbateurs arrêtés.

Il est grand temps que le Corps-Législatif vienne donner au gouvernement, assailli par les plus mauvaises passions, l'appui moral du pays.

Il est temps que les représentants légaux de la nation inquiète et indignée viennent aider l'Empereur à sauver l'ordre, le suffrage universel et la liberté! (L'Echo du Poitou.)

En face des scènes de dévastation de ces derniers jours, l'esprit public se réveille; les bons citoyens, les partisans de la liberté ne veulent pas subir plus longtemps l'oppression et les menaces de quelques fauteurs de désordre. De toute part, la population parisienne manifeste hautement ses sympathies à l'autorité et vient même lui offrir son concours effectif pour empêcher le renouvellement de ces scènes déplorables.

Le 10 au soir, une bande de dix hommes en blouse, conduite par un individu de haute stature et à la barbe rousse, qui semblait être leur chef, s'est dirigée vers la rue Vivienne et est arrivée devant le magasin de l'armurier Lefauchaux. La boutique étant fermée, le chef de la bande, armé d'une pince en fer, s'est mis à frapper sur la devanture, s'efforçant de l'ébranler, et criant qu'il lui fallait des armes.

De paisibles citoyens qui se promenaient de ce côté allèrent prévenir une escouade de sergents de ville qui stationnaient sur la place de la Bourse; ceux-ci, arrivant au pas de course, ont capturé toute la bande avec son chef.

Dans les quartiers de Belleville, de Ménilmontant et du faubourg Saint-Antoine, les habitants se sont armés de triques et ont prouvé aux émeutiers qu'ils sauraient se faire respecter.

Enfin, dans la journée de vendredi plus de deux mille personnes, bourgeois et ouvriers, sont venues à la Préfecture de police donner leurs noms et offrir leur concours.

Nous sommes convaincu que si les désordres de ces derniers jours venaient à se reproduire, toute la partie valide de la population tiendrait à honneur de s'enrôler dans cette armée volontaire de l'ordre et de la légalité. C'est ce qui se passe à Londres par l'organisation des constables; la même cause produira partout et toujours les mêmes effets. Bien loin que la liberté extrême dont nous jouissons, et dont quelques-uns ont fait un si triste usage, soit un danger, nous y voyons au contraire le véritable salut et le remède à tout. Ayant la liberté, nous aurons bientôt les mœurs de la liberté.

L'autorité s'est appliquée à retarder le plus possible son intervention sur une foule de points; nous l'en félicitons; la population parisienne saura bien prouver par son attitude qu'elle est décidée à ne pas supporter plus longtemps que son droit soit insulté et sa liberté compromise. (Le Peuple.)

L'Empereur et l'Impératrice sont sortis ven-

dredi à 4 heures et demie des Tuileries, en voiture découverte et sans escorte.

Ce qu'il est difficile d'exprimer, c'est l'enthousiasme et l'effusion avec laquelle LL. MM. ont été accueillies et acclamées. Leur présence si inattendue au milieu de la foule, l'Empereur seul, sans escorte, entouré du peuple sur le boulevard même où se font depuis quelques jours tant de désordres et de bruits, son calme, sa confiance, tout cela était si grand, si digne, si simple, si noble et si vraiment royal, que la même impression a saisi tout le monde.

Un cri immense s'est élevé: « Vive l'Empereur! Bravo! bravo! vive l'Empereur! et la foule enthousiasmée était si compacte que la voiture a dû s'arrêter plusieurs fois, les chevaux ne pouvant plus avancer.

Au coin du faubourg Montmartre notamment, il y avait tant de monde que pendant plus de cinq minutes l'Empereur a été littéralement bloqué dans sa calèche dans l'impossibilité de faire un pas.

L'Impératrice, ravie et émue, rayonnait; l'Empereur, toujours maître de lui, souriait et saluait de tous les côtés.

Jamais, depuis le jour où il fut acclamé par cinq cent mille poitrines à son départ pour la campagne d'Italie, l'Empereur n'avait été accueilli avec autant de joie et d'enthousiasme.

Puis la foule s'est écartée avec déférence, et la calèche a pu continuer sa route au pas, escortée jusqu'aux Tuileries par les mêmes clameurs et les mêmes applaudissements.

Samedi soir, les boulevards de Paris ont repris leur aspect habituel; les cafés étaient

## FEUILLETON.

3

## LA FILLE AU COUPEUR DE PAILLE,

Par RAOUL DE NAVARY.

(Suite.)

Aubin demanda où était sa mère.

Le valet de charrue lui désigna la porte mystérieuse, et l'enfant s'assit en silence dans la niche de la cheminée.

Yves remuait silencieusement le feu de bruyère avec une bague.

La brie vint lécher les mains de son jeune maître.

Cloche-Pied, qui était sortie, revint en boitant.

« Il manque une oie ! » dit-elle à Aubin.

Celui-ci fit un signe de tête.

« Et moi qui gardais de si beaux marrons pour la farcir, dit-elle... On devait la rôtir pour le réveillon de la Noël.

— Que veux-tu, ma bonne Cloche-Pied ! on en rôtira une autre.

— Elle ne sera pas si grasse », objecta la servante.

En ce moment Marthe et Jean sortirent de leur chambre.

Ils étaient graves tous deux.

On aurait dit que Marthe avait pleuré.

« Soupons », dit le maître.

Jean Patriarche répéta le *Benedicite*; puis l'on s'assit, et le joyeux cliquetis des cuillers se fit seul entendre pendant que se vidaient les écuelles remplies d'une bonne soupe au lard. Les conversations commencèrent ensuite. On taquina Cloche-Pied; on fit des compliments à la maîtresse sur l'excellence de sa cuisine, on vida gaiement les chopines de faïence peintes de grosses fleurs; on parla des semailles qu'il fallait préparer, des charrues qui demandaient à être réparées, de l'endiguement des ruisseaux que l'hiver allait grossir.

Les serviteurs s'entretenaient de toutes choses dans l'intérêt du maître, et comme si un profit direct devait leur revenir de l'abondance de la récolte et de l'amélioration du terroir. On sentait quelque chose de filial dans leur zèle, et le fermier de son côté leur parlait comme il eût fait à des enfants.

Ce soir-là, pourtant, ses réponses furent brèves: il paraissait soucieux ou fatigué. Il se borna à donner les ordres indispensables, et les domestiques, surpris de l'avoir vu sortir de la chambre de mariage, allaient se retirer discrètement, quand Jean Patriarche demanda au bouvier :

« Les bêtes sont en bon état? »

— Oui, notre maître.

— Jacquet, tu as le compte des moutons et des chèvres?

vres?

— Pas un de moins ! répondit le pâtre.

— Et tes oies, Cloche-Pied?

— Il en manque une, répondit la vieille servante en regardant Aubin avec compassion.

— Ah ! il en manque une ? répéta le fermier. Tu as été négligent, ajouta Patriarche en se tournant vers son fils. Les mauvais bergers méritent correction. Ton parrain l'avait fait cadeau de six livres le premier janvier de cette année; l'oie perdue les valait bien; cette somme ne t'appartient plus désormais; personne ne doit souffrir de tes actes, et vous serez deux à partager mon bien.

— Cela est juste ! répondit l'enfant.

— Allons, Yves et Aubin, venez m'embrasser avant d'aller dormir. »

Yves quitta la cheminée et vint lentement vers son père.

Celui-ci fit un signe, l'enfant s'agenouilla.

« Corrige-toi ! amende-toi ! lui dit Jean Patriarche d'une voix tremblante; ne fais pas blanchir mes cheveux avant l'âge. »

Aubin s'était agenouillé devant sa mère, et Marthe, posant une main sur son front, avait répété avec une tendresse inexprimable :

« Que Dieu te bénisse, comme je te bénis moi-même ! » Puis, le relevant, elle l'avait serré sur sa

poitrine avec un élan tel, qu'Aubin avait pleuré de joie en lui rendant ses caresses.

Comme les deux frères gagnaient la grange, Yves poussa assez rudement son frère.

« Avance donc, Abel ! dit-il.

— Veux-tu m'embrasser ? » demanda Aubin. Yves ne lui répondit pas, lança un coup de pied à Labrie, se jeta sur son lit et ne put dormir.

Aubin fit un rêve. Il crut voir la petite Armelle dans la mesure de son père le coupeur de paille. Elle enlevait avec toutes sortes de précautions les belles ailes blanches de l'oie grasse; ces ailes grandissaient démesurément entre ses doigts... Elle les attacha en jouant aux épaules d'Aubin, et celui-ci volait comme font les oiseaux et les anges.

Il s'éveilla, rudement secoué par la main de son frère :

« Si tu dis un mot !... murmurait celui-ci, les dents serrées, les yeux étincelants.

— De quoi ?

— Je n'ai pas besoin de te le dire. Heureux pour toi que le bouvier n'ait pas été là quand tu as parlé de l'oie, d'Armelle, des anges et de l'écu de six livres !

— Je ne dirai rien, jamais ! tu le sais bien, Yves ! »

Jean-Baptiste entra avec sa lanterne; les enfants se levèrent.

Cet épisode suffit pour faire connaître le caractère des



ouverts et la circulation entièrement libre depuis la Madeleine jusqu'à la Bastille.

Quelques rassemblements ont eu lieu vers 10 heures à l'entrée du faubourg Montmartre ; ils ont été dissipés par les sergents de ville avec l'encouragement et l'appui des habitants du quartier. Une foule nombreuse, mais paisible, a accueilli les patrouilles de cavalerie par les cris de : *Vive l'Empereur ! Vive la troupe ! A bas les émeutiers !*

A minuit le calme reparait sur toute la ligne des boulevards, ils étaient presque déserts.

La tranquillité n'a pas été troublée à Belleville. Nous ne croyons pas qu'elle l'ait été nulle part à Paris.

L'ordre est également rétabli à Bordeaux.

Trente émeutiers ont comparu devant le tribunal correctionnel de cette ville.

La Gazette de l'Allemagne du Nord, publiée à Berlin, émet l'avis qu'on ne doit attacher aucune importance aux troubles qui se produisent dans les rues de Paris. La Gazette voit dans l'apparition spontanée que l'Empereur a faite sur le boulevard la preuve que Napoléon III ne veut nullement garder rancune à la population de ses votes opposants.

On écrit de Paris à l'Indépendance belge :

« Il est décidé que les quatre députés de la gauche qui ont obtenu une double élection opéreront pour la province. On cite comme ayant été choisis par le comité des quatre élus à titre de candidats dans les quatre circonscriptions de Paris que ces options laisseront vacantes, MM. Rochefort, Glais Bizoin, Duriez et Emmanuel Arago. De vives réclamations vont se produire devant le Corps-Législatif de la part des candidats évincés. M. Pouyer-Quertier en particulier se plaint des manœuvres avec lesquelles on a contre-carré son élection. »

Pour les articles non signés : P. Goder.

## Nouvelles Diverses.

Nous lisons dans le *Moniteur* :

« On annonce une brochure du doc d'Aumale sur les élections ; elle paraîtrait à la fois en français, en allemand et en anglais.

— Le vice-roi d'Egypte est arrivé à Paris. Ismail-Pacha a été conduit par le général Fleury, grand-écuyer de l'Empereur, et le personnel de l'ambassade ottomane, au palais de l'Elysée, qu'il habitera tant que durera son séjour.

L'Empereur avait envoyé à la frontière, pour complimenter le vice-roi, M. le général vicomte Pajol, un de ses aides-de-camp, et M. Raimbaux, un de ses écuyers, désignés pour être attachés au service d'honneur de Son Altesse pendant son séjour en France.

Le vice-roi a gardé l'incognito pendant son voyage et jusqu'à son arrivée au palais de l'Elysée.

A une heure et demie, l'Empereur et l'Impératrice, ayant auprès d'eux le Prince Impérial, ont reçu Ismail-Pacha et les personnes qui l'ont accompagné en France.

Des voitures de gala les ont conduits au palais des Tuileries.

— Les lanceurs de fausses nouvelles disaient qu'Henri Rochefort était venu lundi à Paris par le train de dix heures du matin.

Il aurait attendu dans une maison du faubourg Saint-Germain le résultat du scrutin, et serait reparti le soir vers neuf heures.

Ils ajoutaient que les deux agents de police qui sont chargés de le surveiller à Bruxelles l'auraient accompagné dans son voyage.

Le *Moniteur des Théâtres* insinue plaisamment à ce sujet que l'auteur de la *Lanterne* venait à Paris tout exprès pour lire trois actes aux directeurs du Palais Royal !

C'est assez réussi... comme canard.

— Vendredi on a fait des charges de cavalerie pour déblayer le boulevard Montmartre et les principales rues adjacentes, et, après le déblaiement, on a trouvé sur la voie publique des chapeaux et de faux-chignons en qualité considérable. Or, il se peut que dans ce cas les têtes que recouvraient ces cheveux postiches fussent ammenées là par la curiosité ou quel-

que autre motif encore moins justifiable ; mais il est possible aussi que leurs propriétaires fussent d'honnêtes promeneuses, de paisibles habitantes du quartier, passant là par hasard.

— On lit dans la France.

« On nous assure que les chignons de femme qui ont été trouvés au faubourg Montmartre pourront être réclamés à la préfecture de police, de deux à quatre heures, couloir B, n° 2. »

— Un étranger vient d'adresser à M. de Bismark l'offre de faire devant lui une expérience de laquelle il résulterait qu'avec une machine de son invention on peut tuer ou même foudroyer en cinq minutes un corps d'armée fût-il de cent mille hommes massés dans un espace d'un kilomètre, et c'est à une distance de dix kilomètres au moins, c'est-à-dire au-delà de la portée des boulets et des balles.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### EXPOSÉ

Fait au Conseil municipal de Saumur, le 11 juin 1869, à l'ouverture de la session budgétaire, par M. LOUVET, maire, député au Corps-Législatif.

MESSIEURS,

Nous venons vous présenter, suivant l'usage, les résultats financiers de l'exercice 1868, nos

propositions pour le budget additionnel de 1869 et pour le budget principal de 1870, la situation de nos services publics les plus importants, le bilan de nos dettes et de nos engagements communaux, enfin un aperçu des principales entreprises qui intéressent le présent et l'avenir de notre ville.

### Résumé financier de l'exercice 1868.

Les recettes communales de toute nature, pendant l'exercice 1868, y compris le reliquat de 1867, se sont élevées, suivant les comptes que nous soumettons à votre examen, à la somme de . . . . . 590,164 f. 31

Suivant ces mêmes comptes, les dépenses de toute nature, y compris le report de 1867, se sont élevées à . . . . . 561,295 41

Différence en excédant de recettes . . . . . 28,868 90

Cet excédant de recettes forme le premier article du budget additionnel de 1869.

Octroi. — Produit de l'année 1868 et des cinq premiers mois de 1869.

L'octroi, qui forme à lui seul les trois quarts environ de nos ressources annuelles, a donné en 1868 un produit brut de 246,223 fr. 34 c.

Voici la comparaison de ce produit pour les années 1867 et 1868, avec la division par nature de recettes.

Exercices.	Boissons.	Comestibles.	Combustibles.	Fourrages.	Matériaux.	Escortes.	Droits de surveillance.	Contentieux.	Totaux.
Exercice 1868 . . . . .	60,845 32	57,666 27	32,790 36	64,946 03	24 576 87	4,102 75	224 »	1,071 74	246,223 34
Exercice 1867 . . . . .	60,391 78	57,339 53	33,031 66	64,246 07	28,149 »	4,349 50	231 50	1,213 31	248,952 35
Augmentation . . . . .	453 54	326 74	» »	699 96	» »	» »	» »	» »	» »
Diminution . . . . .	» »	» »	241 30	» »	3,572 13	246 75	7 50	141 57	2,729 01

Voici maintenant le produit des cinq premiers mois de la présente année 1869, comparés avec le produit des cinq premiers mois de 1868.

	Boissons.	Comestibles.	Combustibles.	Fourrages.	Matériaux.	Escortes.	Droits de surveillance.	Contentieux.	Totaux.
Cinq premiers mois de 1869 . . . . .	24,122 03	24,516 80	11,331 90	22,149 60	9,144 91	1,617 25	44 »	505 88	93,432 37
Cinq premiers mois de 1868 . . . . .	22,936 62	24,731 58	14,412 15	26,026 73	9,374 24	2,001 »	45 »	418 42	180,015 74
Augmentation . . . . .	1,185 41	» »	» »	» »	» »	» »	» »	87 46	» »
Diminution . . . . .	» »	214 78	3,150 25	3,877 13	229 33	383 75	1 »	» »	6,583 37

La diminution de nos recettes d'octroi, qui porte principalement cette année sur les combustibles et les fourrages, a pour causes la douceur de la température qui a régné dans nos contrées pendant la majeure partie de l'hiver dernier, et la grande cherté des fourrages de toute nature qui a retardé les approvisionnements. La première de ces deux pertes, celle qui concerne les combustibles, est irréparable. Quant à la seconde, celle qui concerne les fourrages, il y a tout lieu de

croire qu'après la récolte, les approvisionnements reprendront leur cours et rétabliront l'équilibre dans cette partie de nos recettes.

Nous remplissons un devoir de justice en remerciant ici M. le préposé en chef et les principaux employés placés sous ses ordres, de l'activité et du zèle qu'ils déploient pour lutter contre les difficultés qui surgissent et pour arrêter, autant qu'il dépend d'eux, l'abaissement de nos revenus.

### Octroi. — Renouvellement des taxes.

Le tarif général, régulateur des octrois de France, n'étant pas encore sorti des délibérations du Conseil d'Etat, nous vous proposons de demander, pour l'année 1870, l'approbation pure et simple de nos taxes actuelles rectifiées, principales et additionnelles, ainsi que vous l'avez fait au mois de décembre dernier, pour la présente année 1869.

### Instruction publique.

Voici quelle était, au premier jour de ce

deux frères. En grandissant, les défauts d'Yves prirent des proportions alarmantes. Aubin demeura ce qu'il était : doux, serviable, obligeant. Faible de corps, un peu grêle, il paraissait de beaucoup moins âgé que son frère. Celui-ci, malgré les soins de Marthe, avait toujours quelque chose de débraillé, de déguenillé dans son costume ; un accroc ici, une tache là, un morceau enlevé, de la terre aux genoux, des chapeaux de paille qui s'effiloquaient, des cravates nouées en cordes, des mouchoirs en loques, des sabots sans brides. Le désordre seul ne délabrait pas ainsi sa toilette. Il tentait de faire croire aux gens du village que son frère Aubin avait seul le monopole des vestes neuves et des fines blouses bleues brodées de blanc aux points de chaînette.

Mais Landureau, le tailleur de Saint-Aubin du Cormier, savait surabondamment le contraire.

Deux jours de la semaine, régulièrement, on le voyait installé au coin du champ, entre les ruches d'abeilles et la fourmière, laissant les abeilles bourdonner autour de sa vieille tête blanche et les fourmis voyageuses monter le long de ses coudes.

Accroupi sur l'herbe étiolée, abrité sous les chênes, charmé par les mélodies des oiseaux, il leur répondait par des couplets de complainte. Tout en maniant sa courte aiguille avec une dextérité qu'une femme lui aurait enviée, il devisait avec le sonneur de biniou, Loïc,

un vrai barde armoricain qui mettait de beaux airs sur les chansons du petit tailleur contrefait. Ou bien il discutait avec une accordée du village le genre de broderies qu'il dessinerait sur son corset de drap, et le nombre de galons qui orneraient le bas de sa jupe plissée comme les tuniques égyptiennes de la déesse Isis.

Lorsque Marthe lui apportait du drap ou de la flanelle, de la ratine ou de la serge, il maugréait entre ses dents, répétant :

« Un vaurien qui ne connaît pas le prix du drap ! un mécréant qui ne fait aucun cas de mes points d'aiguilles ! Esquintez-vous donc à lui signoler des vestes, à lui historier des gilets, pour que les premières gens venus en enlèvent le meilleur morceau !... C'est pas du drap qu'il faudrait à Yves ; c'est du fer, et encore... »

— Allons ! allons ! disait la fermière de sa voix douce : il travaille ferme ; on use à son âge. Ne brodez pas trop, mais cousez bien. »

Et Landureau piquait, taillait, doublait avec rage, mettant du bougran partout et cousant avec des câbles.

La semaine suivante, c'était à recommencer.

Marthe reprenait Yves doucement, sans le gronder, en pleurant parfois. Elle évitait de lui citer son frère comme modèle, dans la crainte d'aigrir ce caractère irascible : elle cherchait au fond de son cœur la corde la plus vibrante ; mais, hélas ! où la trouver ?

Yves ne priait pas à l'église. Il se moquait des chœurs, il riait au nez des enfants de chœur, il dormait pendant le sermon, se réveillait pour plonger ses deux mains dans le panier au pain bénit, et sautait par-dessus les tombes du cimetière sans songer que son aïeul y dormait.

Pendant ce temps, Aubin, qui avait demandé le bonheur de tous ceux qu'il aimait, quittait la maison de Dieu avec recueillement. Il touchait avec respect la main de sa mère humide d'eau bénite, portait son vieux livre d'heures héréditaire dans la famille, et ne se couvrait point dans le cimetière par respect pour les morts.

Le plus souvent, la famille de Jean Patriarche attendait le recteur proche de la barrière.

Celui-ci descendait, saluant ses paroissiens, ou pour mieux dire ses enfants. Il s'informait de la santé des malades, encourageait celui-ci, secourait celui-là, grondait doucement le fossoyeur que son métier paraissait altérer plus que de raison, et s'arrêtait en voyant la famille du fermier.

Patriarche s'avancait de deux pas :

« Si vous daignez venir à la ferme, Monsieur le recteur ; sauf votre respect, j'avons tué un veau qui donne un rôti assez bon.

— J'irai, j'irai, mes enfants. Merci pour mes pau-

vres, vous m'avez envoyé de belles pommes de terre, Patriarche, et vous, dame Marthe, de belle toile pour une nappe d'autel. La bénédiction de Dieu soit sur votre famille.

Et s'il apercevait Yves lançant des pierres dans les pommiers du cimetière et gaminant sur les fosses, il embrassait Aubin comme pour se consoler.

Yves n'aimait ni le curé, ni le maître d'école, ni le tailleur, ni Loïc : Yves n'aimait personne.

Où plutôt il n'aimait que lui : et c'est s'aimer mal que d'être égoïste.

Plus on sort de soi pour aimer autour de soi, plus on est heureux.

La charité et la tendresse, en faisant diverger leurs rayons, alimentent encore leur foyer.

Se faire aimer, c'est être utile aux autres,

a dit un poète. Il n'a pas complété sa pensée : Se faire aimer, c'est être utile à soi-même.

L'abbé Kerdrec parlait cependant à Yves avec une douceur qui ne s'était jamais démentie. Pour assouplir cette nature rebelle, il avait tout mis en œuvre. Mais on eût dit que le cœur de l'enfant s'était pétrifié dans sa poitrine. A mesure qu'il grandissait, ses vices grandissaient avec lui.

La jalousie qu'il portait à Aubin n'était pas seulement



mois, la situation de nos divers établissements d'instruction publique.

Le collège comptait. . . . . 145 élèves.  
Dont 48 internes,  
6 demi-internes,  
91 externes.

145  
L'Ecole d'enseignement mu-  
tuel comptait . . . . . 370 élèves.  
L'Ecole des Frères de la Doc-  
trine chrétienne. . . . . 179  
L'Ecole des Sœurs de Saint-  
André . . . . . 294  
L'Ecole des Sœurs de Sainte-  
Anne (quartier des Ponts) . . . . . 75  
La Salle d'asile de la rue du  
Prêché. . . . . 225  
La Salle d'asile des Ponts . . . . . 75

Ensemble. . . . . 1563 enfants  
instruits dans nos établissements scolaires.

En outre, trois classes d'adultes ont été  
ouvertes pendant tout le cours de l'hiver der-  
nier et ont reçu un nombre d'élève dont voici  
la répartition :

Ecole d'enseignement mutuel. . . . . 79  
Ecole des Frères de la Doctrine  
chrétienne. . . . . 109  
Ecole des Sœurs de Saint-  
André . . . . . 75

Ensemble. . . . . 265 adultes  
auxquels l'instruction a été donnée gratuite-  
ment.

Nous ne saurions trop applaudir au dévouement  
de ces maîtres et maîtresses qui consacrent  
leur vie à répandre le bienfait de l'instruction  
dans toutes les classes de la société.

#### Chemins de fer.

La question de nos chemins de fer départe-  
mentaux a fait un grand pas depuis une  
année.

Le chemin de Saumur à Poitiers, complète-  
ment étudié par M. Galland, est entre les  
mains d'une compagnie qui est prête à l'exé-  
cuter, dès que les six ou sept cent mille francs  
nécessaires pour compléter le capital-actions,  
auront été souscrits. Le département de Maine-  
et-Loire a voté une subvention de quatre cent  
mille francs. La compagnie projetée, en outre,  
un embranchement de Montreuil Bellay à  
Thouars, qui mettra notre ville en communi-  
cation directe avec le Poitou occidental, la  
Charente-Inférieure et la Vendée.

Les études du chemin de Saumur à Cholet,  
par Doué et Vihiers, destiné à relier Saumur  
avec le nord de la Vendée et la Loire-Inférieure,  
viennent d'être terminées par M. Couet, sous-  
ingénieur, chargé du service de notre arron-  
dissement. Des comités sont organisés sur les  
points principaux pour recueillir les souscrip-  
tions.

Reste le chemin de Saumur au Mans, par  
Baugé, la Flèche et Malicorne, qui n'a encore

été l'objet d'aucune étude et qui est cependant  
d'une utilité générale et incontestable, puis-  
qu'il abrégera le parcours des voyageurs et  
des marchandises circulant entre le centre et  
le midi de la France d'une part, et d'une  
autre part la haute Bretagne et la Basse-Nor-  
mandie.

Les trois chemins que nous venons d'énu-  
mérer sont d'une importance et d'une néces-  
sité qui ne peuvent être méconnues par per-  
sonne. Ils intéressent au plus haut degré l'a-  
venir de notre ville et de son arrondissement.  
Nous ne saurions donc les recommander trop  
chaleureusement à la sollicitude et au patrio-  
tisme de tous les habitants de notre contrée.

#### Eclairage public.

Depuis un an, nous avons étudié et débattu,  
contradictoirement avec M. Stears, proprié-  
taire de l'usine à gaz, un projet de convention  
nouvelle destinée à modifier le traité actuelle-  
ment en cours d'exécution. Nous soumettons  
ce projet à votre examen. Son adoption procu-  
rerait les trois améliorations suivantes : 1° Le  
matériel qui est présentement au compte de la  
ville et qui est usé et défectueux, passerait  
sur estimation contradictoire au compte de M.  
Stears qui serait chargé de l'entretien et du  
renouvellement ; 2° L'éclairage privé serait  
abaissé de prix graduellement et dans une  
proportion notable ; 3° Enfin, les fréquentes la-  
cunes dans l'éclairage par suite du mauvais  
temps, au moment de la tombée de la nuit et  
de la naissance du jour, ainsi que pendant les  
clairs de lune, seraient comblées par M. Stears,  
toutes les fois que l'état brumeux de l'atmos-  
phère menacerait de laisser la ville dans l'obs-  
curité, de telle sorte que nous serions assu-  
rés en tout temps d'un éclairage suffisant et  
convenable.

#### Poudres au château de Saumur.

Les poudres emmagasinées dans le château  
de notre ville sont toujours un juste sujet  
d'inquiétude pour notre population. Nous  
vous proposons de renouveler le vœu émis par  
vous l'année dernière, et tendant à l'enlève-  
ment de ces poudres.

*Situation financière de la ville. Dettes et enga-  
gements. Excédant annuel des recettes sur  
les dépenses. Travaux prévus pour l'avenir.*

Après le vote des budgets que nous avons  
l'honneur de vous soumettre, voici quelle sera  
notre situation financière.

Notre dette classée se compose des quatre  
emprunts suivants :

1° Emprunt de 50,000 francs, remboursa-  
ble en six annuités de 9,538 fr. 10 c. cha-  
cune, et prenant fin le 5 mars 1872 ;

2° Emprunt de 210,000 francs, remboursa-  
ble en vingt annuités de 15,796 fr. 16 c.  
chacune, et prenant fin le 16 août 1874 ;

3° Emprunt de 381,000 francs, remboursa-  
ble en vingt annuités de 30,500 fr. chacune,  
et prenant fin le 31 décembre 1878 ;

4° Emprunt de 420,000 francs, remboursa-  
ble en trente annuités de 30,500 fr. chacune  
(moins les sept premières qui n'ont été que de  
21,000 francs chacune), et prenant fin le 31  
décembre 1892.

Nous avons en outre à satisfaire aux enga-  
gements suivants :

1° 17,617 francs, dus à M. Girard, de Saint-  
Vincent, comme solde des terrains acquis  
pour l'agrandissement du cimetière, exigibles  
le 1<sup>er</sup> janvier 1870. Cette somme pourra facile-  
ment être payée à la fin de cette année sur les  
bonis de notre octroi dont les recettes ne sont  
prévues au budget que pour 222,000 fr.

2° 4,037 francs, complément de la troisième  
et dernière annuité, pour solde de la part  
contributive de la ville dans les travaux de dé-  
fense contre les inondations, annuité exigible  
dans les trois premiers mois de 1870. Cette  
somme pourra également être prise sur les  
bonis du présent exercice ;

3° 3,134 francs, dépense prise par la ville  
à sa charge, dans la mise en état de la rue  
Neuve, sur les terrains Luzé, payable le 1<sup>er</sup>  
janvier 1871 ;

4° 3,119 francs 89 c., dépense pour le même  
objet, prise également par la ville à sa charge,  
payable dans les années qui suivront 1871, au  
fur et à mesure des constructions qui s'élève-  
ront dans ladite rue ;

5° 100,000 francs, subvention promise par  
la ville à la compagnie du chemin de fer de  
Saumur à Poitiers, payable en vingt annuités  
de cinq mille fr. chacune, sans intérêts, à  
partir du jour où le chemin sera livré à la cir-  
culation.

Tel est, Messieurs, le bilan exact de ce  
que doit la ville. En dehors des chiffres ci-  
dessus, la ville est complètement libre de tout  
engagement. Chaque exercice, en outre, vous  
laisse annuellement une somme libre d'envi-  
ron 35,000 fr. applicables aux besoins nou-  
veaux qui se produisent. Parmi ces besoins, il  
en est qui sont prévus dès aujourd'hui et qui  
se recommandent d'une manière plus ou  
moins pressante à votre judicieuse sollicitude :

Ce sont d'abord nos chemins de fer si inti-  
mement liés à la prospérité de notre pays et  
pour lesquels vous ne sauriez faire trop de  
sacrifices.

Viennent ensuite nos pavages qui sont in-  
complets ou défectueux sur plusieurs points  
de notre ville.

La plupart de nos bâtiments communaux  
sont très-vieux aussi et nécessiteront de gran-  
des restaurations dans un avenir peu éloigné.

L'ouverture de deux rues nouvelles offrirait  
de précieux avantages à la circulation : l'une  
partant de la rue Beaurepaire en prolonge-  
ment de la rue des Potiers et allant aboutir à  
la levée d'Enceinte, au travers des jardins de  
M. Delavan dont vous avez acheté, à cet effet,  
il y a plusieurs années, toute la portion néces-  
saire ; l'autre, destinée à faire communiquer

directement la place Dupetit-Thouars avec  
les rues des Payens, du Temple et du Prêché.

Enfin la création d'une distribution d'eau  
serait accueillie comme un grand bienfait au  
double point de vue des usages domestiques et  
de la salubrité publique. Un projet étudié sur  
notre demande, en 1854, par M. Dupuit, ins-  
pecteur-général des ponts-et-chaussées, et  
l'un des hommes les plus compétents sur la  
matière, existe dans les archives de la Mairie.

Voilà, Messieurs, quelle est la situation de  
vos principales affaires.

En terminant cet exposé, je dois vous faire  
une communication qui ne surprendra per-  
sonne. Depuis longtemps déjà, vous le savez,  
j'ai manifesté au Gouvernement mon désir  
d'être déchargé des fonctions de maire. Les  
longues sessions du Corps-Législatif, et les  
diverses commissions dont je suis membre en  
dehors de la chambre, me rendent de plus en  
plus difficile l'obligation de satisfaire à tant de  
devoirs à la fois. A la fin de l'année dernière,  
mes instances sont devenues plus pressantes,  
et j'ai exprimé mon intention définitive de ré-  
signer mon double mandat de maire et de con-  
seiller municipal, dès que la session budgé-  
taire communale de 1869 aura été close, sous  
la réserve toutefois du temps nécessaire à l'ad-  
ministration supérieure à l'effet de pourvoir à  
mon remplacement. En vous quittant, Mes-  
sieurs, je tiens à vous remercier, du concours  
que vous m'avez constamment prêté. J'aime à  
remercier aussi mes concitoyens de la sympa-  
thie dont ils ont entouré mon administration.  
Maire depuis vingt-cinq ans, j'ai accompli  
beaucoup de travaux et j'ai traversé des cir-  
constances bien difficiles : l'assistance de ma  
ville natale m'a rarement fait défaut. Ai je be-  
soin de lui dire de nouveau aujourd'hui qu'elle  
trouvera toujours en moi jusqu'à la fin de ma  
vie un fils dévoué et reconnaissant ?

La nouvelle que nous avons déjà donnée de  
la prochaine démission de M. Louvet, était  
bien certaine. L'honorable maire de Saumur  
a annoncé vendredi soir, au conseil municipa-  
l, son intention de se retirer aussitôt que  
l'administration supérieure lui aurait trouvé  
un successeur.

Ce départ suscite de tous côtés de nombreu-  
ses réflexions et est l'objet de bien des com-  
mentaires. Disons-le, dans tous les camps,  
il est l'occasion de marques nombreuses de  
sympathie et d'éloges, pour cette adminis-  
tration de vingt-cinq années.

Pendant cette longue période, la gestion  
des affaires publiques a été conduite avec  
toute l'habileté dont est capable l'administra-  
teur qui se retire, et au moment du départ,  
d'après l'exposé qui précède, aussi succinct  
que clair, la situation financière de notre ville  
est dans un état satisfaisant. Pourvu que les  
recettes de l'octroi se maintiennent, l'avenir  
n'est pas engagé et l'administration appelée à  
succéder à celle de M. Louvet ne sera pas  
entravée longtemps dans ses projets.

De grandes choses ont été entreprises sous  
le mairat de M. Louvet ; mais, d'après les lois  
de l'existence et du progrès, de nouveaux be-  
soins se font sentir, et l'administration muni-  
cipale à l'occasion de laquelle chacun s'inter-  
roge et que chacun compose à son gré trouvera  
de nombreux antécédents bons à imiter dans  
celle qui l'a précédée.

Dimanche matin, le sieur Prêtre, a retiré  
d'un banc de sable, près de la Blanchisserie,  
les restes d'un corps humain qui a séjourné  
longtemps sous l'eau. Il manquait la tête, les  
bras, et les deux jambes jusqu'aux genoux.

On ignore à qui appartient ce tronç. Nous  
avons eu dans notre ville plusieurs noyés qui  
n'ont pas été retrouvés.

On annonce que Nantes va avoir des cour-  
ses de taureaux. On a commencé sur la  
prairie de Mauves les premiers travaux né-  
cessaires pour la construction d'un vaste cir-  
que.

#### PERCEPTION DE SAUMUR.

Les personnes qui acquittent leurs contri-

instinctive : depuis l'aventure de l'oie, elle avait pris  
des proportions énormes.

Il ne crut jamais qu'Aubin avait gardé le silence, et  
il s'imagina qu'il avait confié toute l'histoire à sa  
mère.

Marthe la connaissait, cela est vrai.

La fille au coupeur de paille, dans son honnête con-  
science d'enfant, n'avait pas cru pouvoir accepter le ca-  
deau d'Aubin. Une oie grasse sur la table de son père,  
cela était tentant sans doute, mais elle aurait eu un re-  
mords. C'est pourquoi, tandis qu'Aubin s'attardait au  
Calvaire, elle portait l'oie morte chez la fermière, lui  
contant le dévouement d'Aubin pour Maclou.

Marthe avait pleuré en embrassant Armelle, et, pre-  
nant une miche de pain blanc et une bouteille de vin,  
elle les avait ajoutées au rôti futur, en disant :

« Emporte sans crainte, ma fille, c'est moi qui te le  
donne. »

Depuis ce jour il y avait eu secret entre Marthe et la  
fille au coupeur de paille.

L'âge de faire la première communion arriva pour les  
deux enfants.

Aubin s'y prépara avec une ferveur exemplaire.

Le curé, Jean et Marthe frappèrent à la porte du  
cœur d'Yves avec tant d'amour et de persévérance que  
sa dureté fléchit un peu. Il fit des efforts pour étouffer

sa jalousie. Plusieurs fois, avec un emportement pres-  
que sauvage, il pressa Aubin dans ses bras :

« Tu es meilleur que moi ! disait-il ; pardonne-moi !  
prie pour moi ! »

Quelque mauvaise que soit une nature, la religion  
l'assouplit, la change, la ressuscite à une vie nouvelle.  
Yves essaya de mieux faire.

La veille du jour où il devait s'approcher de l'autel,  
au moment où, comme son frère, il s'agenouillait de-  
vant son père et sa mère pour leur demander pardon  
des fautes qu'il avait commises et des chagrins qu'il  
leur avait causés, il fut saisi d'un repentir sincère, ar-  
dent. Il se courba jusqu'à terre et couvrit de larmes et  
de baisers les mains qui se levaient pour le bénir.

L'étreinte fraternelle qui attira son frère sur sa poi-  
trine, fut franche et tendre. En ce moment, Yves était  
redevenu digne de tendresse. Il sembla à Marthe qu'elle  
l'enfantait pour la seconde fois : la première, elle lui  
avait donné la vie terrestre ; la deuxième, elle lui  
donnait la vie de la vertu qui fleurit pour l'éternité.

Il y eut donc dans la famille une joie complète.

Les deux enfants étaient purs devant Dieu.

Quand ils revinrent de l'église, le père les prit tous  
deux par la main, et Marthe ouvrit en tremblant le  
seuil de la chambre.

Jean Patriarche les conduisit près d'une table sur

laquelle se trouvait un gros livre.

Le fermier l'ouvrit.

« C'est le livre de noblesse de pauvres gens, dit-il,  
mais de gens honnêtes devant les hommes et justes de-  
vant Dieu. Sur les grandes marges de cet Evangile qui,  
depuis deux cents ans, passe de main en main, l'on  
inscrit ce qui arrive d'important aux membres de la fa-  
mille : les mariages, les naissances. On n'oublie pas le  
choix de l'état fait par les enfants... Aucune tache n'est  
imprimée à votre nom. Aujourd'hui vous entrez dans la  
vie sérieuse. Le travail vous devient une obligation ; le  
respect de votre nom, un devoir : vous resterez dignes  
de le porter... Car si une faute, si un crime déshono-  
rait l'un de vous, je serais forcé de l'inscrire sur ces  
pages... Depuis la date heureuse de mon mariage avec  
votre mère, je n'y ai rien tracé... Signez là... côte à  
côte... De temps en temps, quand vous aurez besoin de  
reprendre force et courage, vous ouvrirez le livre et  
vous direz que vous ne pouvez forfaire. »

Aubin écrivit lentement son nom, comme avec un  
respect profond.

Yves traça le sien rapidement.

Jean y ajouta le quantième du mois et le millésime de  
l'année ; puis le fermier et sa femme les ayant tous deux  
pressés dans leurs bras, les enfants quittèrent la cham-  
bre tout émus. (La suite au prochain numéro.)



butions en un seul terme, payable au 15 juin, sont priées de se libérer sans retard.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que dimanche et lundi soir, ni à Paris ni en province, on n'a eu à signaler le moindre trouble, le moindre désordre.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Tout est fini. Le calme est parfait ; la confiance est revenue. La hausse de toutes les valeurs en est la preuve la plus certaine. La rente est à 71, 25.

Voilà un bon augure pour la nouvelle compagnie Fermière des Halles, Marchés et Abattoirs de la ville de Naples, qui fait une souscription de 42,000 obligations émises à 255 francs et remboursables en 28 ans à 400 francs par tirages trimestriels, absolument comme la rente française. L'accueil fait à la Bourse, à ce nouvel hôte, est bien fait pour le rendre sûr. Les actions faisaient alors une prime de 35 francs ; aujourd'hui cette prime est de 41.50 !

Les obligations sont déjà à 288 francs, donc 3 francs de prime.

C'est un succès, un grand succès, et si nous en croyons les indiscrets, les guichets de la société sont déjà envahis.

Cette heureuse fermière jouit en effet d'un monopole que la libéralité des municipes napolitains a orné de toutes les garanties possibles. Construire les Halles, Marchés et Abattoirs de Naples et les exploiter pendant 90 ans, tel est le but de la compagnie.

Le municipale a compris l'importance pour elle de la prospérité qu'elle devait assurer à la Compagnie, car il s'est réservé seulement les 3/4 0/0 des bénéfices pour les recettes des Halles et Marchés, lui laissant les 96 1/4 à partager entre ses actionnaires, après avoir donné toutefois plus de 10 0/0 aux obligataires. Quant aux Abattoirs, elle n'a pas, hésité à lui laisser la jouissance TOTALE des recettes.

Telle est l'explication des primes que les titres de la Compagnie ont faites à la Bourse de Paris.

Nous ne souhaitons pas bonne chance à la souscription prochaine, cette souscription est couverte d'avance. Nous ne faisons que des félicitations aux heureux qui pourront obtenir des souscriptions, et nous adressons tous nos meilleurs souhaits à la Compagnie qui a su faire valoir les concessions de si justes et si utiles privilèges, et qui, pour en assurer l'exploitation a su choisir un conseil d'administration composé des noms les plus honorables et les plus autorisés. (238)

## EMPRUNT HYPOTHÉCAIRE DU GOUVERNEMENT DE HONDURAS

### OBLIGATIONS HYPOTHÉCAIRES

Remboursables à 300 francs en 17 ans.

M. FÉLIX BOOCKS, Dir. de la Correspondance G<sup>e</sup> de la presse et de la banque, 25, passage Saulnier, à Paris, ayant contracté pour une quantité ferme d'obligations hypothécaires de 500 francs, cèdera ces titres aux conditions d'émission jusqu'au 20 du courant. — Les titres provisoires et définitifs sont délivrés à sa caisse

contre le montant. Les demandes par lettres seront exécutées par retour du courrier.

M. FÉLIX BOOCKS reçoit en paiement, sans aucune déduction d'intérêt ni de commission, les coupons de valeurs diverses échéant jusques et y compris le 1<sup>er</sup> juillet prochain, et les coupons de rente française au 15 juillet.

Pour les obligations qui seront immédiatement libérées, l'escompte réduit le prix net à 224 francs.

Le revenu si important de ces obligations (20 francs par an, l'action de jouissance à laquelle elles ont droit, le remboursement à court terme (1<sup>er</sup> tirage : 1<sup>er</sup> août prochain), la garantie spéciale de la France, de l'Angleterre et des États-Unis d'Amérique, assurant la neutralité de la ligne, font de ces obligations un placement de premier ordre et de tout repos.

Les versements en espèces et coupons sont reçus, à Paris,

Directement et par lettres :

A la Caisse de la Correspondance générale, 25, passage Saulnier ;

A la Société Générale, 68, rue de Provence ;

Au Crédit agricole, 19, rue Neuve-des Capucines ;

Au Crédit industriel et commercial, 72, rue de la Victoire ;

Dans les départements, on peut verser les espèces et coupons dans les succursales de ces Sociétés, sans frais et au pair, ainsi que chez MM. les banquiers correspondants.

Les demandes seront satisfaites par M. FÉLIX BOOCKS jusqu'à concurrence des Obligations disponibles.

M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 32, Angers.

## Marché de Saumur du 12 juin.

Froment (l'h.) 77 k. 19 65	Huile de noix 50 k. 57 —
2 <sup>e</sup> qualité. . . 74 18 88	— chenevis 50 40 —
Seigle . . . . 75 12 —	— de lin. . . 50 44 —
Orge . . . . 65 12 —	Graine trèfle 50 —
Avoine. . . . 50 12 50	— luzerne 50 —
Fèves . . . . 75 — —	Foin (charr.) 780 100 —
Pois blancs. . 80 30 —	Luzerne — 780 80 —
— rouges. . 80 28 —	Paille — 780 55 —
Graine de lin. 70 27 —	Amandes. . . 50 —
Colza . . . . 65 23 —	— cassées 50 —
Chenevis. . . 50 14 —	Cire jaune. . 50 170 —

### COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1868. . . 1 <sup>re</sup> qualité 180 à 250	2 <sup>e</sup> id. 150 à 180
Ordin., envir. de Saumur 1868, 1 <sup>re</sup> id. 60 à 70	2 <sup>e</sup> id. » à »
Saint-Léger et environs 1868, 1 <sup>re</sup> id. 50 à 65	2 <sup>e</sup> id. » à »
Le Puy-N.-D. et environs 1868, 1 <sup>re</sup> id. 45 à 50	2 <sup>e</sup> id. » à »
La Vienne, 1868. . . . . 32 à 40	

ROUGES (2 hect. 20).

Souzay et environs 1868. . . . . 85 à 100	
Champigny, 1868. . . . . 1 <sup>re</sup> qualité 150 à 200	2 <sup>e</sup> id. » à »
Varrains, 1868. . . . . 85 à 100	
Varrains, 1868. . . . . 1 <sup>re</sup> qualité 105 à 150	2 <sup>e</sup> id. » à »
Bourgueil, 1868. . . . . 95 à 105	
Restigny 1868. . . . . 80 à 100	
Chinon, 1868. . . . . 1 <sup>re</sup> id. 80 à 100	2 <sup>e</sup> id. » à »

BOURSE DU 12 JUIN.

3 p. 0/0 hausse 42 cent. — Fermé à 71 22.

4 1/2 p. 0/0 baisse 65 cent. — Fermé à 102 25.

BOURSE DU 14 JUIN.

3 p. 0/0 hausse 08 cent. — Fermé à 71 30.

4 1/2 p. 0/0 hausse 50 cent. — Fermé à 102 75.

P. GODET, propriétaire-gérant.

## L'Écho Saumurois est désigné pour l'insertion des Annonces judiciaires et des Actes de société.

Etude de M<sup>e</sup> CHEDEAU, avoué à Saumur.

### PURGE LÉGALE.

Suivant acte dressé par M<sup>e</sup> Tauréau, notaire à Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire), le quinze mai mil huit cent soixante-neuf, M. Camille Guionis-Joubert, propriétaire et maire de ladite ville de Doué, chevalier de la Légion d'Honneur, agissant en cette qualité de maire, et en vertu de l'autorisation donnée à ladite ville aux termes d'un arrêté de M. le Préfet du département de Maine-et-Loire, en date à Angers du seize avril mil huit cent soixante-neuf, a acquis de : 1<sup>o</sup> M. Henri Pouge dit Lavigne, forgeron, et M<sup>me</sup> Renée Monnier, sa femme qu'il autorise, demeurant ensemble ville de Doué ; 2<sup>o</sup> M. Auguste Pouge dit Lavigne, serrurier, demeurant également ville de Doué ; ce dernier agissant en son nom et au nom et comme mandataire de M. Henri-Armand Pouge dit Lavigne, ouvrier forgeron, demeurant à Saint-Savinien (Charente-Inférieure), en vertu de la procuration qu'il lui a donnée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Favin Levêque, notaire à Saint-Savinien, le sept décembre mil huit cent soixante-huit ; les sus-nommés agissant tant en leurs noms personnels qu'au nom et comme se portant fort de M<sup>me</sup> Jolie-Alexandrine Pouge, leur fille et sœur, mineure, demeurant à Doué chez M. Pouge, son père, ci-dessus nommé ;

Une maison, située ville de Doué, place du Champ-de-Foire, portant le n<sup>o</sup> 11, composée de deux ateliers de forgeron et charron, cuisine et servitudes au rez-de-chaussée ; plusieurs chambres hautes, grenier au-dessus ; plusieurs caves au-dessous et à côté ; petite cour et jardin ; le tout en un seul tenant, compris au plan cadastral sous les numéros 803 et 804 de la section D, joignant de tous côtés le Champ-de-Foire.

Cette vente a été faite aux conditions suivantes, que M. Guionis, au nom de la commune de Doué, s'est obligé d'exécuter et accomplir :

1<sup>o</sup> De prendre ledit immeuble dans

l'état où il se trouvera après la démolition faite et conformément aux clauses de l'acte, sans pouvoir faire aucune réclamation ;

2<sup>o</sup> De supporter les servitudes passives, apparentes ou occultes s'il s'en trouve, sauf à profiter de celles actives s'il en existe ; le tout à ses risques et périls, sans recours contre les vendeurs, dans les droits desquels la commune est subrogée.

En outre, cette vente est faite moyennant douze mille francs de prix principal. Les précédents propriétaires sont : M. Berge, couvreur, et M<sup>me</sup> Marie-Hunault, sa femme, demeurant ensemble à Doué ; M. Jacques Berge et dame Agathe-Jacquine Proust, sa femme, demeurant ensemble ville de Doué ; et la dame Agathe Berge, épouse de Eugène Clément, demeurant ville de Doué, pour partie, ainsi que le sieur Berge-Hunault, sus-nommé ; Jean Maitreau, célibataire, demeurant à Doué, qui en était propriétaire d'après héritage qu'il en fit de Sébastien Maitreau, son père, décédé à Doué.

Pour parvenir à la purge des hypothèques légales pouvant grever ledit immeuble, monsieur Guionis, en sadiète qualité d'acquéreur au nom de la ville de Doué, a fait déposer une copie collationnée du contrat de vente dont l'extrait précède au greffe du tribunal civil de Saumur, ainsi qu'il résulte d'un acte dressé en ce greffe le vingt-six mai mil huit cent soixante-neuf,

Et par exploit de Mangonneau, huissier à Doué, en date du 4 juin 1869, enregistré, mondit sieur Guionis a fait signifier et certifier ce dépôt à M. le Procureur impérial près le tribunal de première instance séant à Saumur, avec déclaration que ceux du chef desquels il pourrait être formé des inscriptions pour raison d'hypothèques légales existantes, indépendamment de l'inscription, n'étant pas connus, il serait publier cette signification conformément à l'article 696 du Code de procédure civile.

Pour cette poursuite de purge, M. Guionis a constitué M<sup>e</sup> Chedeau,

avoué demeurant à Saumur.

Dressé à Saumur, par l'avoué soussigné, le huit juin mil huit cent soixante-neuf.

(239) Signé : CHEDEAU.

### A VENDRE OU A LOUER UNE MAISON

Située à Saumur, rue du Champ-de-Foire.

Occupée actuellement par l'administration des Pompes funèbres.

Vaste cour, remise à huit voitures et écurie à quatre chevaux.

Entrée en jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 1870.

S'adresser à M. MONMOUSSEAU, propriétaire à Nantilly. (163)

### A VENDRE A L'AMIABLE, UNE MAISON

Située rue du Petit-Maître, entre les Bains et la Caisse d'épargne, avec sortie sur la rue du Marché Noir, joignant MM. Rivaud et Normandine.

Cette maison, divisée en deux habitations distinctes, contient plusieurs pièces au rez-de-chaussée et au premier étage ; beaux greniers au dessus, deux caves, cour, pompe, etc.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire.

### A CÉDER DE SUITE

Un très-bon FONDS de commerce de Mercerie, Modes, Passementerie, — angle de rues, — quartier le plus commerçant d'Angers — installation complète et à peu près neuve, — marchandises toutes très-fraîches, — salon de modes, — bail de 8 années.

S'adresser à M. BOURJUGE, rue Milton, 4, Angers. (240)

### A LOUER Pour la Saint Jean 1869,

DEUX PORTIONS DE MAISON avec écurie, rue Haute-Saint-Pierre, joignant la maison de Fos.

S'adresser à M. GIRARD père.

Etude de M<sup>e</sup> GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

### VENTE MOBILIÈRE

Le dimanche 20 juin, à midi, il sera procédé à la vente, à Montreuil, en la demeure du sieur Dessault, aubergiste, du mobilier garnissant l'auberge par lui exploitée.

On vendra six lits complets, deux billards, tables, chaises, armoires, commodes, ustensiles de cuisine, bouteilles et autres bons objets.

### OFFRE D'AGENCE

dans chaque commune de France, pour un article facile, pouvant rapporter 4,000 francs par an, sans rien changer à ses habitudes. S'adresser, franco, à MM. SANGLARD et C<sup>ie</sup>, 15, place Maubert, à Paris. Joindre un timbre, pour recevoir franco instructions et prix-courants. (209)

### ART DENTAIRE.

Le docteur BELMANT, dentiste à Paris, grande rue des Batignolles, n<sup>o</sup> 11, se rendra prochainement à Saumur.

Ancien interne des hôpitaux, exposeur d'anatomie, dentiste de la maison municipale de santé de Paris, de l'Ecole impériale des mines, du collège municipal de Chaptal, et des principales communautés et établissements d'éducation de la capitale, le docteur Belmant peut affirmer, sans crainte d'être démenti, que depuis dix ans qu'il pratique la prothèse dentaire, il ne connaît pas un seul de ses clients qui soit en possession d'une pièce ou appareil dentaire artificiel dont il ne se serve parfaitement pour la mastication.

L'époque précise, ainsi que la durée de son séjour ne pouvant être fixés d'avance, M. Belmant engage les personnes qui désireraient le consulter pour ce qui concerne son art, et notamment pour la pose des dents artificielles, à lui écrire d'avance à son Cabinet, ou à l'Hôtel de Londres, où il descendra désormais. (165)

Saumur, imp. de P. GODET.

### FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

### PLUS DE HERNIES Guérison radicale

Plus de Bandages ni Pessaires  
Méthode de P<sup>re</sup> Simon. (Notice envoyée franco, à ceux qui la demandent.)  
Ecrire franco à M. Mignal-Simon, Bandagiste-Herniaire, aux Herbiers (Vendée), genre et succès, seul et uniq. élève de P<sup>re</sup> Simon; ou à la Pharmacie Briand, aux Herbiers (Vendée).

Medaille d'OR. — Prix de 16,600 fr.

**QUINA LAROCHE**  
ET RECONSTITUANT

ÉLIXIR TONIQUE

PILULES d'Ile Ferrugineux  
Chlorose, appauvrissement du sang, etc.  
PARIS, 15, rue Dronot.  
Dépôt à Saumur, chez M. SUREAU-D'ARLIGNOURT, pharmacien. (145)

**PRODUITS D'ULYSSE ROY**  
DE POITIERS  
P. VINS EAUX DE VIE  
LIQUEURS  
RHUMS.

**GLUTEN-VERON**  
Potage breveté  
ROY & BERGER  
de Poitiers.

RESTAURANT, dentiste, qui de Limoges, 157, à Saumur. — Cabinet des familles, pour opérations et pose de dents artificielles.